

L'Ancien Prieuré de *Saint-Martin-de-Cognac*

Nous croyons, à la suite de quelques observations, avoir découvert les traces d'un petit prieuré probablement oublié: Le Prieuré de *Saint-Martin de Cognac*.

Préparant un travail sur la topographie du vieux *Cognac*, nous avons été frappés par le nom de la "*Rue des Moines*", située dans un quartier de *Saint-Martin*. Cette dénomination semblait rappeler l'existence de quelque établissement monastique; une autre voie du voisinage portant le nom de "*Rue de l'Abeille*" qui n'est très certainement qu'une déformation de "*l'Abbaye*" donnait déjà plus de solidité à notre hypothèse.

Un nouveau document, d'ordre toponomastique, venait s'y ajouter, la carte de *Cassini*, toujours si précise, plaçait près de *Saint-Martin de Cognac*, le lieu dit "*Le Prieuré*".

En 1770, une supplique des habitants et syndic de la paroisse de *Saint-Martin* à l'évêque de *Saintes* nous précise enfin quel était ce prieuré, on y lit:

"... *Le prieur de Saint-Léger pourvu en même temps du prieuré de Saint-Martin, avait trouvé le secret de se nantrir de tous les papiers et de confondre les droits du prieuré et de la cure de Saint-Martin, avec ceux du prieuré de Saint-Léger, pour fixer leur domicile à Cognac et jouir des avantages de la ville.*"

Le prieuré de *Saint-Martin* aurait donc, à une époque indéterminée, été rattaché au prieuré de *Saint-Léger de Cognac*, comme la paroisse de *Saint-Caprais* le fut en 1616 à celle de *Saint-Léger*.

Il est difficile de préciser à quelle époque pouvait remonter la fondation de ce petit prieuré qui devait sans doute appartenir à l'ordre de *Saint-Benoît*.

En 1115, confirmant les possessions de l'abbaye d'*Ebreuil* en *Auvergne*, le pape *Pascal II* cite dans sa bulle l'église de *Saint-Martin de Cognac* (*S^t Martini de Cunniacio*) le prieuré de *Saint-Martin* pouvait cependant exister à cette date, puisque celui de *Saint-Léger*, fondé en 1031, n'est désigné dans le même document que sous le titre d'église de *Saint-Léger* (*ecclesia S^t Leodegarii*).

Dès la fin du XIII^e siècle les droits des deux prieurés de *Saint-Léger* et de *Saint-Martin* étaient confondus, comme le prouve une charte de *Hugues le Brun* comte d'*Angoulême*, datée du 27 décembre 1290. Le comte s'y engage à donner et confirmer des lettres de déclaration et reconnaissance des droits dudit prieuré de *Saint-Léger* et de *Saint-Martin* (*dare et concedere litteras declaracionis et cognicionis jurium dicti prioratus Beati Leodegarii et Beati Martini*). Le souvenir de ce petit établissement monastique s'était donc perpétué à travers les siècles et cette charte confirme les déclarations de 1770.

Nous croyons donc pouvoir rétablir, dans les listes du *Pouillé*, le petit prieuré bénédictin de *Saint-Martin de Cognac*, qui ne figure ni dans le *Pouillé* manuscrit du diocèse de *Saintes*, remontant à 1650¹, ni dans le *Pouillé* général de l'Archevêché de *Bordeaux*, et que M. l'abbé *Nanglard* lui-même n'avait pas signalé dans son important travail¹.

¹ Sources.- Gallia Christiana: t. II, Paris 1720, in-folio.- Charte de *Hugues le Brun*, comte d'*Angoulême*, en faveur du prieuré de *Saint-Léger de Cognac* (1290), publié par *Marvaud* à la suite des "*Etudes historiques sur la ville de Cognac*", *Niort* 1870, in-8^e.- Supplique des habitants et syndics de la paroisse de *Saint-Martin* à l'évêque de *Saintes*. (Manuscrits *Albert*, tomes 33 et 72, Bibliothèque municipale de *Cognac*).

¹ Archives départementales de la *Vienne*.